

BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE – PROCÈS-VERBAL

www.umoncton.ca/gouvernance/BDS

PRÉSENCES

Membres

Denis Prud'homme, président, recteur et vice-chancelier
Lynne Castonguay, vice-présidente et secrétaire générale
Hélène Albert, professeure
Étienne Bélanger, étudiant
Lacina Coulibaly, professeur
Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Invitée et invité

Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance
Matthieu LeBlanc, président d'assemblée du Sénat académique

Excusée

Claudine Auger, professeure

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 15 h 40.

2. Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout au point 11 : Groupe de travail – voix étudiante

R : 01-BDS-250929

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal BDS-250818

R : 02-BDS-250818

Étienne Bélanger, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

« Que le procès-verbal BDS-250818 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. Procès-verbal du Comité d'urgence-BDS (CUBDS-250822)

Le Bureau de direction du Sénat académique reçoit le procès-verbal du Comité d'urgence qui s'est rencontré le 22 août dernier. Lors de cette réunion, sept dossiers étudiants ont été sanctionnés.

6. Affaires découlant du procès-verbal

6.1 Postes vacants au sein des divers comités du Sénat académique

Le BDS note que tous les postes étudiants des comités du Sénat académique devant être élus ou nommés par les associations étudiantes des trois campus sont désormais pourvus. Merci pour le beau travail de collaboration!

6.2 Processus d'évaluation de la réforme des comités du Sénat académique

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il souhaite obtenir le pouls de l'Équipe de direction au sujet du processus d'évaluation de la réforme des comités du Sénat académique. L'Équipe de direction pourrait alors faire une recommandation au BDS. Il indique qu'il y a diverses options, dont les suivantes :

- Mettre sur pied un groupe de travail
- Donner un mandat à un membre externe

Le recteur et vice-chancelier indique qu'il souhaite que le processus mène à des ajustements pour améliorer le fonctionnement. Le processus ne doit pas mener à une nouvelle réforme en soi.

Le BDS soulève les points suivants :

- Le chercheur institutionnel pourrait être mis à profit; il pourrait mener un sondage auprès de la communauté.
- Le sondage pourrait être anonyme.
- Les comités eux-mêmes pourraient faire des suggestions et être mis à profit.
- On pourrait documenter les ordres du jour des comités pour avoir une vue d'ensemble; le BDS pourrait contribuer à ce titre.
- Certaines consultations devraient être menées auprès de diverses personnes, notamment la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, la secrétaire générale et la registraire.

D'autres points sont soulevés, notamment les suivants :

- Mettre en place un processus formel d'évaluation.
- Revoir le calendrier des réunions (qui est trop lourd selon certains).
- Les comités ont évolué. Certains comités ont beaucoup de dossiers, d'autres moins. Il faut évaluer le tout.
- Prévoir des rencontres avec les présidents des comités.
- Prévoir des rencontres avec les responsables du soutien à la gouvernance et à l'administration.
- Identifier les angles morts; il s'agit d'une opportunité d'identifier des éléments à améliorer.
- Prévoir de la flexibilité dans les ajustements.
- Prévoir une évaluation en continu par la suite.
- Examiner le fonctionnement même des comités (application du Code Morin).

Le BDS estime important de revoir les recommandations originales et d'obtenir des données. Par exemple, il serait bien d'examiner si les évaluations de programmes sont prises au sérieux et que les recommandations sont mises en œuvre dans un temps opportun.

D'autres points sont soulevés :

- Coût de la réforme devrait être examiné en termes d'efficience et d'efficacité.
- Beaucoup plus de réunions, notamment le CAQ.
- Beaucoup plus de documents.
- Examiner la composition des comités au regard de l'efficience.
- Trouver des personnes pour combler tous les postes s'avère difficile pour les campus du Nord surtout. Souvent les mêmes personnes sont sollicitées.
- On voulait corriger la lourdeur administrative. On voulait impliquer les gens.

Le VRER indique qu'on ne doit pas refaire la réforme des comités en soi. Le but est de faire des petits ajustements.

Le recteur reconnaît que la membriété est élevée. Le principe de représentativité a été retenu, toutefois ceci entraîne une surcharge pour les campus du Nord, notamment.

Un suivi sera fait à l'Équipe de direction.

7. Sanction des études (octobre 2025)

Le BDS examine le rapport BDS-250929 en vue de la sanction des études dans les trois campus. Les dossiers présentés satisfont tous aux exigences de leurs programmes respectifs en ce qui concerne le nombre de crédits et les moyennes obtenus.

R : 03-BDS-250929

Gilles Roy, appuyé par Lacina Coulibaly, propose :

*« Que le Bureau de direction du Sénat académique sanctionne les dossiers étudiants tels que présentés dans le document intitulé **Sanction des dossiers de fin d'études (BDS-250929)**, et ce, en vue de la remise des diplômes d'octobre 2025. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8. Révision de la feuille de route – SAC-251003

Le BDS passe en revue la feuille de route de la réunion du Sénat académique du 3 octobre 2025. Plusieurs rapports des comités seront présentés. Aucune modification n'est apportée à la feuille de route.

9. Rapport annuel 2024-2025 du BDS

Le rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique sera présenté à la prochaine réunion du Sénat. Aucune modification n'est proposée.

10. Particularité au sein du Comité des règlements

La secrétaire générale fait remarquer que le Comité des règlements prévoit dans sa composition que trois membres du corps professoral (un de chaque campus) peuvent siéger au sein du comité. Parmi ces trois membres, l'un doit être membre du Conseil de la FESR. Récemment, la nomination de Xavier Robichaud (campus de Shippagan) fait en sorte que ce critère n'est pas satisfait au sein du comité.

Le BDS discute de la composition actuelle et reconnaît que, pour être conforme au critère de nomination, seul Basile Roussel du campus de Shippagan pourrait devenir membre du CDR. Le BDS est d'avis que M. Robichaud qui s'est porté volontaire peut demeurer en poste et contribuer aux travaux du Comité des règlements. Toutefois, il serait sage de nommer un membre du Conseil de la FESR lors des prochaines élections ou modifier le règlement.

11. Groupe de travail – voix étudiante

La secrétaire générale indique que Simon Thériault, ancien membre du Groupe de travail pour la voix étudiante, n'est plus inscrit à l'Université de Moncton. Cela dit, la FÉCUM et les membres étudiants du Groupe de travail souhaitent que M. Thériault demeure « membre invité » pour effectuer le travail amorcé.

Le BDS discute de la demande et considère que l'expérience de M. Thériault est manifeste et reconnue. À ce titre, M. Thériault pourra siéger au sein du Groupe de travail à titre de membre invité sans droit de vote.

12. Clôture

La réunion se termine à 16 h 31.

*Procès-verbal préparé par :
Lynne Castonguay, secrétaire générale*